



L'Écopasseport de la COR

L'Écopasseport détermine les aides financières pour la rénovation de votre habitation.

Comment fonctionne l'Écopasseport ?

Le montant des aides est défini selon la performance énergétique des travaux. La COR valorise particulièrement l'économie circulaire et les filières locales.

En fonction des matériaux utilisés et des types de travaux réalisés, un nombre de points est attribué à votre projet. Ces points obtenus correspondent à un montant en euros pour le financement de vos travaux.

AVEC éco-matériaux

Isolation toiture
+ traitement
étanchéité à l'air

40
points

Isolation des murs
par l'extérieur

67
points

Fenêtre menuiserie
bois/alu

20
points

= 127 points

11 430 € d'aides de la COR
+ aides nationales
+ aides des communes

SANS éco-matériaux

Isolation toiture
SANS éco-matériaux

23
points

Isolation des murs
par l'extérieur

53
points

Fenêtre PVC

7
points

= 83 points

7 470 € d'aides de la COR
+ aides nationales
+ aides des communes

Valeur du point = 90€

Rénovation globale

EXEMPLAIRE AVEC ÉCO-MATÉRIAUX

Étude thermique

17
points

Traitement
étanchéité à l'air

13
points

Isolation toiture
+ traitement
étanchéité à l'air

40
points

Ventilation
double flux

20
points

Isolation des murs par
l'intérieur + traitement
étanchéité à l'air

53
points

Fenêtre menuiserie
bois/aluminium

20
points

Eau chaude sanitaire

7
points

Chaudière bois
+ régulation

58
points

Isolation plancher bas
avec éco-matériaux

23
points

= 251 points = 22 590 € d'aides de la COR
+ aides nationales
+ aides des communes

RENSEIGNEMENTS

04 74 05 51 13

renohabitat@c-or.fr



www.ouestrhodanien.fr

